

PARTIE III.—DÉPENSES AU TITRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Section I.—Dépenses gouvernementales intéressant la santé publique et le bien-être social

Durant les six années terminées le 31 mars 1959 à 1964, les dépenses globales annuelles au titre de la santé publique et du bien-être social, à tous les paliers de gouvernement, se sont accrues de 2,821 à 4,087 millions de dollars, soit près de 45 p. 100. Si l'on tient compte de l'accroissement de la population, l'augmentation des dépenses en cause se révèle un peu moins considérable, la dépense par tête étant passée de \$164 à \$215, soit une hausse de 31 p. 100 environ. On peut aussi estimer les dépenses publiques en fonction des comptes nationaux; sur cette base, les dépenses annuelles publiques au titre de la santé et du bien-être social se sont accrues, durant la période observée, dans la proportion de 11.1 à 12.3 p. 100 du revenu national net et de 8.4 à 9.3 p. 100 du produit national brut. La part des dépenses fédérales en matière de santé publique et de bien-être social a diminué de 73.9 p. 100 en 1958-1959 à 68.5 p. 100 en 1963-1964; la part provinciale a augmenté de 22.2 p. 100 à 28.5 p. 100 et les dépenses municipales ont diminué de 3.9 p. 100 à 3 p. 100.

Un fait digne de remarque est la part de plus en plus considérable des dépenses publiques, affectées à la santé et au bien-être, que prennent les programmes de santé. En 1958-1959, les programmes de santé ont représenté 624 millions de dollars, soit 22 p. 100 des dépenses publiques; vers 1963-1964, les dépenses faites au même titre ont atteint 1,365 millions, soit près de 34 p. 100 du total.

L'examen des principaux éléments constitutifs dans le cas de l'année terminée le 31 mars 1963-1964, indique l'envergure des principaux programmes et services. Les allocations familiales se sont élevées à 538 millions; les pensions de sécurité de la vieillesse, à 808 millions; les prestations d'assurance-chômage, à 366 millions; les allocations et les pensions accordées aux anciens combattants ont représenté 173 et 83 millions respectivement, et les versements de la Caisse de secours d'urgence à l'agriculture des Prairies ont totalisé 10 millions. L'exécution de ces programmes de soutien du revenu relevait entièrement du gouvernement fédéral.

Les programmes analogues exécutés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux ont nécessité les dépenses suivantes: assistance-vieillesse, 78 millions; allocations aux aveugles, 7 millions; allocations aux invalides, 40 millions; et prestations d'assistance-chômage, plus de 214 millions (chiffre qui comprend certaines dépenses municipales). Les Commissions de réparation des accidents du travail ont dépensé 112 millions en pensions et en indemnités et les gouvernements provinciaux, environ 43 millions en allocations aux mères. Les services de bien-être pour les Indiens et les anciens combattants, ainsi que le Service national de placement ont répondu pour 38 millions des dépenses au niveau fédéral, tandis que les gouvernements provinciaux, de leur côté, ont dépensé près de 51 millions pour le bien-être de l'enfance.

Dans le domaine de la santé, les subventions fédérales versées aux provinces en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, ont totalisé 392 millions, tandis que les sommes octroyées aux provinces et aux municipalités pour la construction d'hôpitaux et pour la santé en général ont atteint 53 millions. Le gouvernement fédéral a dépensé 29 millions au titre du Service de santé des Indiens et du Nord et 46 millions pour les services d'hospitalisation et de traitement des anciens combattants. Les dépenses provinciales au titre de soins hospitaliers se sont établies à 620 millions et elles ont atteint 80 millions pour d'autres services de santé. Les Commissions de réparation des accidents du travail ont versé 48 millions pour des soins médicaux et hospitaliers. Les dépenses municipales, au titre de la santé, se sont élevées à 79 millions.